



Direction Régionale de l'Environnement  
ALSACE



## COMPTE RENDU DE LA REUNION DU GROUPE DE CONCERTATION SECTORIEL du 16 février 2006 Secteur 2 – Plobsheim - Gamsheim

### NATURA 2000 – Sites « Rhin Ried Bruch de l'Andlau »

Réunion présidée par M. Eric ETIENNE, Sous-Préfet de l'arrondissement Chef-Lieu.

Etaient présents :

Jean-Claude CLAVERIE, DDE du Bas-Rhin  
Xavier ROUSSEY, DDE du Bas-Rhin  
M. BLEU, Fonds Départemental d'Indemnisation des Dégâts de Sangliers  
Pascal PERROTY-DORIDANT, Fonds Départemental d'Indemnisation des Dégâts de Sangliers  
Fabien METZ, Jeunes Agriculteurs du Bas-Rhin  
Fabrice LEPRINCE, Chambre d'Agriculture du Bas-Rhin  
Sébastien LIBBRECHT, Chambre d'Agriculture du Bas-Rhin  
Hugues GEIGER, Adjoint au Maire de Strasbourg, Vice-Président de la CUS  
Denis SCHWAB, Conseil Général du Bas-Rhin, Service Environnement  
Valentine RUFF, Agence d'Urbanisme – ADEUS  
Frédéric KOSMAN, Commune d'Illkirch-Graffenstaden  
Lise AUBOURG, Commune d'Illkirch-Graffenstaden  
Patrick BARBIER, Alsace Nature  
Pierre Emmanuel PANIER, DRDJS 67  
Fabrice BEIGNON, EDF-GEH Rhin  
Pierre NOGUES, Aéroport international Strasbourg, Responsable Environnement qualité  
Gérard OURY, Comité Départemental du Cyclotourisme  
Erika FRANCK, Adjointe au Maire d'Eschau  
Jean-Pierre VACHER, BUFO  
Jonathan FISCHBACH, Fédération des Chasseurs du Bas-Rhin  
Denise BASTIAN, Vice-présidente de l'UNAP, base nautique de Plobsheim, présidente du Comité Départemental de Voile  
Gérard SCHNELL, UNICEM Alsace  
Stéphane HELMBACHER, UNICEM Alsace  
Christophe KIMMEL, DDAF du Bas-Rhin  
Anne BRASIER-LECAT, Union des Industries du Bas-Rhin  
Robert SCHNEIDER, Adjoint au Maire de Gamsheim  
Claude WEISS, Adjoint au Maire de La Wantzenau  
Cdt Jean-Marie CLUSSMANN, DMD 67  
Frédéric BIEBER, Agence de Développement Touristique du Bas-Rhin  
Marie LEMOINE, Agence de l'Eau Rhin Meuse  
Arnaud PERROMAT, EDF – Délégation Régionale  
Patrick MOREIRA, Club Vosgien  
Charles GEWINNER, Adjoint au Maire de Plobsheim  
Marie Hélène CLAUDEL, DIREN  
Rémy GENTNER, CUS, opérateur DOCOB

Etaient excusés :

Mme le Chef du Service Départemental de l'Architecture et de l'Urbanisme  
 M. le Président de l'Union des Industries Chimiques d'Alsace  
 Mme la Directrice Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales, Santé Environnement  
 M. le Président de l'Agence de Développement Touristique du Bas-Rhin  
 M. le Directeur du Syndicat mixte du SCOTERS  
 M. le Président de la Ligue pour la Protection des Oiseaux  
 M. le Directeur Régional de l'Industrie, de la Recherche et de l'Environnement  
 M. le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Strasbourg et du Bas-Rhin

## **Introduction**

Monsieur ETIENNE introduit cette quatrième réunion du groupe sectoriel 2 et sollicite les éventuelles observations sur le compte rendu de la réunion précédente et sur le document « diagnostic socio-économique » envoyé par courrier avec ce compte-rendu.

Comme les remarques formulées par écrit par différents partenaires seront prises en compte dans le DOCOB, M. le sous-préfet déclare que le procès-verbal est adopté et présente l'ordre du jour de la réunion :

- Complément du diagnostic écologique pour les espèces et habitats d'espèces.
- Complément du diagnostic socio-économique : diagnostic agricole par la Chambre d'Agriculture du Bas-Rhin
- Calage des périmètres
- Enjeux et Objectifs : Tableau / Localisation

### **1. Présentation générale (Marie-Hélène CLAUDEL, DIREN Alsace)**

Mme CLAUDEL rappelle les différentes étapes permettant d'élaborer le document d'objectif :

- Mai 2004 : lancement de la démarche
- Janvier 2005 : premiers éléments de diagnostic écologique
- Juin 2005 : présentation des premiers éléments du diagnostic socio-économique, démarche de calage parcellaire, premiers résultats des groupes thématiques
- Début 2006 : finalisation des diagnostics , présentation des propositions de périmètres calés, présentation des enjeux et objectifs et
- Mi 2006 : Propositions de mesures
- Fin 2006 ou 1er trimestre 2007 : validation des DOCOB par le COPIL interdépartemental

### **2. Présentation du complément au diagnostic écologique pour ce qui concerne les espèces sur le secteur 2 (Rémy GENTNER, opérateur Natura 2000 (CUS))**

Voir la copie du diaporama distribué en séance présentant la carte des localisations des espèces.

### **3. Présentation du complément au diagnostic agricole sur le secteur 2 (Sébastien LIBBRECHT de la Chambre d'Agriculture du Bas-Rhin)**

Voir la copie du diaporama distribué en séance présentant les résultats du diagnostic agricole.

#### 4. Calage du périmètre (Rémy GENTNER, opérateur Natura 2000 (CUS)):

Les principales modifications concernent :

##### Pour la ZSC :

- L'intégration de zones déjà incluses dans le périmètre de la future réserve naturelle (Heyssel, Brunnenmatt) ;
- Le retrait de l'emprise du captage des eaux du Polygone par superposition avec le périmètre définitif de la réserve naturelle ;
- Dans la partie sud de la ZSC de La Wantzenau, l'intégration de prairies d'intérêt communautaire en lieu et place de cultures (maïs, vergers basses tiges...) ;
- Le calage du périmètre de la ZSC sur le tracé réel du Schwarzwasser et du Rhin ; Tortu avec une bande de 10 m de part et d'autre en y intégrant les boisements ;
- Le calage sur la berge ouest du contre canal de drainage au droit du Plan d'eau de Plobsheim ;
- La proposition du retrait du périmètre des terrains militaires fortement bâtis (fort Hoche).

##### Pour la ZPS :

- La superposition de la ZPS au projet extension de la réserve du Rohrschollen ;
- Sur Gamsheim, un ajustement de la limite sur le fossé à l'ouest et sur la route au nord, en incluant également un terrain semi-boisé près du Rhin ;
- Le calage sur la berge ouest du contre canal de drainage entre le Rohrschollen et le Plan d'eau de Plobsheim ;
- L'intégration de la totalité de la gravière GSM, après un accord de principe du graviériste concerné ;
- Un réajustement du périmètres au niveau des terres agricoles pour tenir compte des unités d'exploitation ;
- L'intégration du terrain militaire (milieu semi-ouvert) du Fort Ney.

Une réponse officielle de l'armée est encore attendue par rapport aux propositions de modifications faites sur les terrains lui appartenant.

#### 5. Présentation des propositions d'enjeux et objectifs pour les secteur 2 (Rémy GENTNER, opérateur Natura 2000 (CUS)):

Un tableau de propositions est distribué à l'ensemble des participants. Ce document, ainsi que des cartes de synthèse sont téléchargeables sur le site Internet de la DIREN ([www.alsace.ecologie.gouv.fr](http://www.alsace.ecologie.gouv.fr)).

Les membres du groupe sectoriel 2 pourront faire remonter toutes leurs observations sur ces documents à l'opérateur, afin qu'une version finalisée puisse être validée lors de la prochaine réunion prévue en juin 2006.

Les principaux enjeux pour le secteur 2 sont les suivants :

- concernant les habitats naturels :
  - Améliorer la fonctionnalité alluviale
    - ✓ En forêt de la Robertsau, en redynamisant le réseau actuel en étudiant la possibilité d'une alimentation par le Rhin
    - ✓ En forêt du Neuhof, en optimisant le débit de l'Altenheimkopf en période d'étiage et en étudiant la possibilité de réinonder la partie sud de la forêt
    - ✓ Sur l'île du Rohrschollen, en restaurant le cours d'eau du Bauerngrundwasser et en étudiant la faisabilité d'un retour d'inondations écologiques sur cette île.
  - Maintenir ou favoriser les habitats faiblement représentés sur le secteur 2 :
    - ✓ habitats forestiers ripicoles (91E0 prioritaire) le long des berges de l'III à la Wantzenau et du plan d'eau de Plobsheim,
    - ✓ formation à saule drapé au droit de l'étang nord de la forêt de la Wantzenau.
  - Améliorer le degré de naturalité des habitats forestiers
  - Augmenter la biodiversité des prairies d'intérêt communautaire (Robertsau, la Wantzenau et Rohrschollen) et améliorer la connaissance des milieux prairiaux en secteur agricole

- Concernant les espèces d'intérêt communautaire (hors poissons), :
  - Triton crêté : Préservation des populations en place au Rohrschollen et au Neuhof
  - Castor d'Europe : Favoriser l'expansion de l'espèce vers le sud (La Wantzenau et Robertsau)
  - Vertigo moulinsiana : Préservation de la population du Rohrschollen
  - Cuivré des marais, Azuré des paluds et Agrion de Mercure : Recréer des habitats favorables à ces espèces, en particulier sur les sites où elles ont été observées.
- Concernant les oiseaux d'intérêt communautaire (hors poissons), :
  - Mouette mélanocéphale et Sterne Pierregarin : maintenir les populations et les sites de nidification existants (musoirs)
  - Blongios nain : Favoriser l'implantation de cette espèce en conservant des surfaces de roselières de grande taille à l'abri du dérangement (La Wantzenau et Robertsau)

## Discussions :

Après l'intervention de M. LIBBRECHT, M. GEIGER souhaite connaître l'impact favorable des jachères sur l'installation de certaines espèces tel que le Busard St Martin qui a besoin d'espaces avec des herbes hautes en période hivernale.

M. LIBBRECHT répond qu'il y a une valorisation de la jachère par un broyage après le 1<sup>er</sup> septembre pour éviter la montée en graine des Chénopodes et des Chardons. Il peut y avoir un broyage des jachères une à deux fois par an (obligation d'entretien). Il rappelle que la jachère n'a pas de finalité environnementale mais économique.

Mlle CLAUDEL rappelle que les jachères restent certes des terres labourables, mais peuvent présenter un intérêt écologique et propose que soient étudiées des pistes d'action (en concertation) pour les jachères dont l'intérêt écologique est reconnu.

M. FISCHBACH estime que la jachère est importante pour la faune. Les chasseurs mettent d'ailleurs en place des jachères faune sauvage. Il propose une localisation pertinente des jachères mises en place dans le cadre des CAD. Il précise que par ailleurs, le FARB (Fonds alsacien de restauration de biotope) rachète des terrains pour améliorer le biotope de la faune. Il s'agit d'une autre piste de réflexion.

M. METZ est favorable à une localisation des jachères. Il indique que si des jachères sont gelées pour des raisons environnementales, il faut prévoir une indemnisation car elles constituent aujourd'hui un véritable enjeu économique. Elles pourraient en effet être remplacées à terme par des cultures bioénergétiques. Il faut donc agir avec prudence avant de « bloquer » les jachères.

M. FISCHBACH estime que les jachères sur terrains hydromorphes, sans grands enjeux agricoles, devraient pouvoir être utilisées par la faune. Il propose de valoriser les outils d'indemnisations existants (tels les CAD) voire de les améliorer.

M. BARBIER signale que le Busard St Martin ou le Busard des roseaux sont des espèces quasi en voie d'extinction depuis l'avancée du maïs. En revanche, ces espèces peuvent s'installer dans les cultures de céréales telles le blé dès lors qu'il y a des récoltes tardives. Des accords existaient autrefois entre les agriculteurs et la LPO pour sauvegarder la reproduction des Busards jusqu'à l'envol des jeunes. Il faut renouer avec ce genre de collaboration. Il y a un véritable intérêt à « rediversifier » les cultures à partir du moment où la récolte ou les entretiens sont tardifs.

M. METZ précise que l'entretien des jachères ne se fait qu'après le 1<sup>er</sup> juillet.

M. BARBIER pense que la date du 15 juillet serait plus appropriée.

M. NOGUES pose une question sur la pluriactivité et les différences des pratiques de gestion entre pluriactivité et pleine activité.

M. LIBBRECHT fait remarquer une diminution très forte des pluriactivités ces dernières années, les bâtiments agricoles étant souvent transformés en logement. Pour les pluriactifs restants, il y a une tendance très nette à la mise en place de systèmes simples de monocultures de maïs, lié à un temps de travail limité.

M. NOGUES demande si dans les 87 % de fermages existants, il y a possibilité d'inclure des clauses environnementales dans les contrats.

M. LIBBRECHT précise que la Loi relative au développement des territoires ruraux de février 2005 autorise la mise en place de clauses environnementales à l'échéance du bail lorsque la propriétaire est une collectivité publique, mais a priori pas lorsqu'il s'agit d'un propriétaire privé. On est dans l'attente d'un prochain décret d'application de la loi qui devrait déterminer jusqu'où on pourra aller dans ces clauses.

M. WEISS signale qu'il y aurait un avantage certain à mettre en jachère les terrains cultivés situés entre la Robertsau et la Wantzenau entre deux bras d'eau, ces terrains étant très régulièrement ravagés par les sangliers. Ces terrains sont par ailleurs très difficilement accessibles depuis la disparition de l'ouvrage sur le Steingiessen et nécessite de passer par la forêt de la Robertsau avec les engins agricoles.

M. METZ confirme qu'il y a un vrai problème de dégâts sur ce secteur (en raison des difficultés à gérer les populations). Ces terres ont été asséchées par l'abaissement du niveau de la nappe et sont aujourd'hui irriguées, à forte valeur ajoutée. Si on les transforme en prairie, il faudra compenser le manque à gagner car il y a un enjeu économique fort.

M. ETIENNE précise que Natura 2000 n'est pas destiné à geler les terres. Concernant les dégâts de sangliers, il est toujours possible de réaliser des battues administratives.

Il souhaite savoir ce qu'il en est de la qualité des eaux car il y a un risque élevé de pollution sur les sols sableux.

M. LIBBRECHT précise que le Rhin a encore une forte influence de dilution des polluants puisque le taux de nitrates dans les eaux souterraines est inférieur à 10mg/l, alors que le seuil est fixé à 50 mg en France et à 25 mg au niveau européen. Le fractionnement a également un effet favorable puisqu'il permet d'apporter aux sols uniquement la quantité d'engrais strictement nécessaire à la plante, sans effet de lessivage.

M. KIMMEL précise que la mise en place de CAD et le financement pour Natura 2000 sont limités. Il n'y aura pas de possibilité de créer des CAD pour réduire les dégâts sur les prairies.

M. PERROTEY est d'accord pour que les terres agricoles citées par M. WEISS soient mises en jachère. Il est favorable à ce que des battues administratives soient organisées sur Strasbourg, malgré la pose de clôtures électriques en limite entre la forêt et les terres agricoles.

M. GEIGER rappelle que la chasse n'est plus relouée depuis 18 ans sur Strasbourg et qu'il n'est pas opportun de faire une battue dans ces forêts alors que la population est stabilisée.

M. CLAVERIE signale que le SCOTERS prévoit la remise en fonction de la route « EDF » le long de la forêt de la Robertsau et demande que l'usage de cette voirie ne soit pas remise en cause du fait du classement dans le périmètre Natura 2000 de cette zone. Il y a un problème d'usage actuel de cette voirie. Des discussions ont eu lieu entre les services de la DIREN et de la CUS pour la cohabitation future des véhicules légers qui souhaitent accéder aux gravières et les poids lourds qui ne pourront plus passer par la RN4 transformée en boulevard urbain. Il fait également remarquer que le POS actuel de Strasbourg fait encore état de la Pénétrante Est dont le projet a été abandonné.

M. GEIGER confirme ce problème de transit des poids lourds transportant des matières dangereuses, et corrobore le fait que le POS devra être modifié pour tenir compte de la suppression de la Pénétrante Est. Il fait également état des difficultés à trouver une solution par rapport aux accès aux gravières.

M. BARBIER souhaite connaître le bilan surfaciques des « suppressions » et « rajouts » dans le cadre du calage parcellaire.

M. GENTNER lui répond qu'il y a un solde positif à la fois pour la ZSC (+0,02 %) et pour la ZPS (+1,88%), cette augmentation étant principalement liée à l'inclusion des zones militaires (sous réserve que les autorités militaires confirment officiellement leur accord).

M. BARBIER regrette également l'absence de certains enjeux en particulier en ce qui concerne des espèces comme le Busard Saint-Martin et le Busard des Roseaux. Il estime que les propositions des enjeux ont été faites a minima et que cela n'est pas suffisant. Les cartes des enjeux se limitent aux zones où les espèces ont été recensées alors qu'il faudrait les étendre sur des secteurs bien plus vastes.

Mlle CLAUDEL fait remarquer qu'il s'agit là d'une cartographie des enjeux forts, ce qui n'exclue pas la possibilité d'agir ailleurs. Et surtout, il convient de rester pragmatique en ciblant des zones à forts enjeux, sachant que le DOCOB est un document amené à évoluer. Elle invite Alsace Nature à faire part de leurs propositions et / ou remarques à l'opérateur.

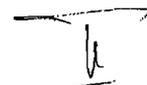
Il est demandé à l'ensemble des membres du groupe de concertation de regarder en détail le tableau enjeux et objectifs qui leur a été distribué et de faire remonter à l'opérateur tous compléments ou remarques.

La séance est levée à 12h00. La prochaine réunion de secteur est prévue en juin 2006.

Coordonnées de l'opérateur du secteur n°2 :

**Rémy GENTNER**  
Communauté Urbaine de Strasbourg  
1, Parc de l'Etoile  
67 076 Strasbourg cedex  
Tél. : 03.88.60.97.22.  
Fax : 03.88.60.96.70.  
Adresse électronique : [remy.gentner@cus-strasbourg.net](mailto:remy.gentner@cus-strasbourg.net)

LE SOUS-PREFET,



Eric ETIENNE